



Janvier 2017

Volume 29

Numéro 01

VŒUX DE NOËL

C'EST UN MOMENT TRADITIONNEL MAIS BIEN PARTICULIER QUE REVÊT LES VŒUX DU MAIRE AUX CITOYENS DE SON VILLAGE.

C'EST EN CETTE PÉRIODE DE FESTIVITÉ, OU L'AMOUR ET LE PARTAGE RETROUVENT LEUR VÉRITABLE PLACE, QUE LE CONSEIL ET MOI AINSI QUE LE PERSONNEL DÉSIRENT PRENDRE QUELQUES INSTANTS POUR VOUS TÉMOIGNER DU FOND DU CŒUR UN GRAND MERCI POUR VOTRE CONFIANCE ACCORDÉE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE.

JE PROFITE DE L'OCCASION POUR VOUS ASSURER QUE NOS ACTIONS SONT ORIENTÉES POUR FAIRE DE PÉRIBONKA UN VILLAGE ACCUEILLANT, SÉCURITAIRE OU IL FAIT BON VIVRE.

POUR L'AN PROCHAIN, NOUS AVONS PRÉVU DE GRANDS INVESTISSEMENTS EN ESPÉRANT QUE CES RÉALISATIONS SERONT PLAIRE À NOTRE POPULATION.

AU NOM DES ÉLUS ET ÉLUES DE PÉRIBONKA, JE VOUS SOUHAITE UNE ANNÉE 2017 REMPLIE DE BONHEUR ET DE PROSPÉRITÉ.

GHISLAIN GOULET

MAIRE DE PÉRIBONKA

Vous trouverez ci-après les principaux points qui seront à l'ordre du jour à la séance régulière du Conseil du **lundi 9 janvier à 19h30.**

- 1 Adoption du Règlement sur le taux de taxe et de compensation de services pour 2017.
- 2 Adoption du Règlement sur la rémunération des élus 2017.
- 3 Résolution d'appui pour une fiscalité compétitive adaptée à la réalité agricole.
- 4 Renouvellement du protocole d'entente de services aux sinistrés de la Croix-Rouge canadienne.
- 5 Demande de don du quinzième radiothon pour la Fondation du Centre Maria-Chapdelaine.
- 6 Résolution de services professionnels d'un consultant en assurance collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ.
- 7 Approbation du budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Péribonka.
- 8 Demande de subvention 2017 du club de l'Âge d'or.

Dernière séance du 5 et 19 décembre 2016 :

- 1 Présentation et adoption du budget 2017.
- 2 Acceptation du projet des travaux de réfection de l'intersection situé en face du poste d'essence Sonic.
- 3 Résolution pour autoriser M. Dany Bouchard à discuter du projet d'Espace Péribonka avec les différents ministères concernés.
- 4 Accepter le protocole d'entente avec le parc des grandes rivières pour du financement autonome.
- 5 Calendrier des séances du conseil pour l'année 2017.
- 6 Avis de motion – Règlement sur le taux de taxe et de compensation de services pour 2017.
- 7 Avis de motion – Règlement sur la rémunération des élus 2017.
- 8 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.
- 9 Déclaration des membres du conseil de tout don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu.
- 10 Renouvellement de la cotisation annuelle 2017 de la Fédération québécoise des municipalités.
- 11 Renouvellement de la cotisation annuelle 2017 de l'union des municipalités du Québec.
- 12 Octroi d'un contrat à l'entreprise de construction L.P & Y. R pour la rénovation de la marina.
- 13 Adhésion 2017 aux 2 chambres de commerces de Dolbeau-Mistassini.

PAROISSE ST-ÉDOUARD DE PÉRIBONKA MESSES De Janvier 2017

14	Marlène Genest	Lisette et Rachelle Larouche	16h00
21	Adace		16h00
28	Jean-Eudes Perron	M. Mme Jean Vorano	16h00

LAMPES DU SANCTUAIRE

01	Denise et Gaston Montminy
08	Thérèse Gauthier
15	Jocelyn Coté
22	Lucienne et Lionel Fortin
29	Venance et Gilbert Goulet

SERVICE DE L'AUTEL

14	Marie-Ange St-Jean et Yvon Goulet
28	Micheline Tremblay et Céline Tremblay

Le 30 novembre 2016

À toutes les villes et les municipalités
de la MRC Domaine-du-Roy et de la MRC Maria-Chapdelaine

Objet : Demande de publication dans votre journal local

Madame,
Monsieur,

Le Centre alpha Le Tracé inc. est un organisme communautaire qui vient en aide aux personnes en quête d'autonomie; que ce soit sur le plan de l'alphabétisation ou sur le plan personnel. Vous trouverez en pièces jointes, deux (2) programmes que le Centre alpha met à la disposition des citoyens et citoyennes qui désirent se prendre en main. Ces programmes sont gratuits.

Je suis à la préparation de la programmation pour la saison hiver 2017. Pour constituer un groupe, il suffit qu'au minimum, quatre (4) personnes s'inscrivent dans un programme.

En vue d'atteindre les objectifs, je sollicite votre collaboration qui consiste à faire paraître les publications ci-jointes dans votre journal local.

Vous remerciant de l'intérêt que vous portez à la présente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Nicole Julien, coordonnatrice
Le Centre alpha Le Tracé inc.

Message important sur le déneigement

Selon le règlement concernant les nuisances applicables par la Sûreté du Québec, il est interdit de jeter ou de déposer sur les trottoirs, dans les rues ou dans les allées, cours, terrains publics, eaux et cours d'eau municipaux de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé. Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende minimale de 100\$ par la Sûreté du Québec.

La municipalité de Péribonka portera une attention spéciale cet hiver afin de faire respecter cette disposition du règlement municipal. De plus, selon certaines dispositions du Code civil du Québec stipule que ce qui se trouve sur votre terrain doit le rester. Il en va de même pour la neige. Des propriétaires qui entreposent de la neige sur des terrains voisins qui ne leurs appartiennent pas pourraient se faire entreprendre des procédures judiciaire contre eux. Alors soyez responsable et respectueux de la propriété d'autrui.

Municipalité de Péribonka

Péribonka le Village de Noël



CONCOURS « Faites partie de la fête et illuminez votre maison »

Une fois de plus, la municipalité encourage les citoyens de Péribonka à décorer et illuminer l'extérieur de leurs maisons afin de créer un décor festif où règne l'esprit des fêtes. Pour être éligible au concours, votre maison doit être illuminée tous le mois de décembre.

Comment participer?

Il suffit de déposer un coupon contenant vos coordonnées dans la boîte de tirage située au bureau de la municipalité. Parmi les maisons inscrites, un tirage au sort sera effectué le 9 janvier 2017.

À gagner!

Une fin de semaine dans les tous nouveaux chalets situés sur le camping Péribonka, une carte familiale tout inclus de la municipalité (Piscine, Navette, Mini-golf) et un certificat cadeau de 50\$ au Bistr'eau pub péribonka.

Avis de convocation

Péribonka, le 21 décembre 2016

Madame, Monsieur,

À l'EAU PÉRIBONKA tiendra son assemblée générale annuelle **le mercredi 25 janvier 2017 à 19h00** à la salle du Conseil municipal de Péribonka.

En espérant vous compter nombreux à cette importante rencontre !



Guylaine Lavoie, présidente
Comité À l'eau Péribonka

Objet : Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle de « À l'eau Péribonka »
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de 2016
4. Rapport de la présidente
5. Présentation des états financiers 2016
6. Nomination d'un vérificateur comptable pour l'exercice financier 2017
7. Présentation des prévisions budgétaires 2017
8. Modification aux règlements généraux
9. Élections
 - a. Nomination d'un président et secrétaire d'élection
 - b. Procédures d'élection
 - c. Élection des administrateurs
10. Varia
11. Levée de l'assemblée

Allons jouer dehors, soyons actifs!

Vivons les plaisirs d'hiver!

L'hiver est une saison magnifique que nous sommes choyés d'avoir chez nous. Pendant les mois d'hiver, le Québec vit au rythme d'une saison revigorante!

Plaisirs d'hiver désire faire découvrir le plaisir d'être **physiquement actif** et d'avoir accès à des **aliments sains et nutritifs** pendant cette saison unique!

Profitons de cette occasion pour organiser ou souligner une activité extérieure, comme par exemple:

- ✿ Constructions d'igloos ou de forts de neige;
- ✿ Tournoi de soccer sur neige;
- ✿ Concours d'habiletés (épreuves, relais);
- ✿ Partie de hockey amicale parents-enfants;
- ✿ Chasse au trésor ou *géocachette* sur neige;
- ✿ Course de biathlon version enfant (lancé de balles sur cible, etc.);
- ✿ Offrir une salade de fruits et un lait au chocolat lors de l'activité;
- ✿ Offrir de l'eau, une pomme et du fromage!

Notre imagination est notre seule limite!

Soyons à l'affût des différentes activités qui sont déjà planifiées et n'hésitons pas à en proposer ou même, à en organiser!

PLAISIRS
D'HIVER

Pour information:

melaniegirard.mcsante@gmail.com
ou 418 276-5101, poste 4125

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE PÉRIBONKA**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ,

STEVE HARVEY, DIR.GEN. SEC TRÉSORIÈR DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,
QUE :

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les Cités et Villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Savard et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaire du conseil municipal pour **2017**, qui se tiendront le **lundi** et qui débiteront à **19h30** heures;

Janvier 9	Février 6
Mars 13	Avril 3
Mai 1	Juin 56
Juillet 10	Août 14
Septembre 11	Octobre 2
Novembre 6	Décembre 4

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le secrétaire-trésorier Directeur général conformément à la loi qui régit la municipalité.

Steve Harvey, Directeur Général, Secrétaire-trésorier.

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je soussignée Steve Harvey, directeur général, secrétaire trésorier, résidant au 724 rue Edouard-Niquet, Péribonka, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 heures et 16 heures le 20 décembre 2016 à chacun des endroits suivants, savoir à l'Hôtel de Ville, Journal Le Reflet de fin décembre 2016.

En foi de quoi je donne ce certificat, le 20 décembre 2016.

Steve Harvey, Directeur général, Secrétaire-trésorier.

Budget 2017

A- RECETTES DE SOURCES LOCALES:		DEPENSES	
1 - Taxes		A - Administration générale	
a) Foncière générale	613 250.00 \$	1 - Législation	43 980.00 \$
b) Eau	71 650.00 \$	2 - G. Financière/ Administration	175 888.00 \$
c) Égout	17 644.00 \$	3 - Élection / référendum	3 700.00 \$
d) Vidange	69 750.00 \$	4 - Évaluation	29 367.00 \$
e) Épuration des eaux	10 989.00 \$	5 - Autres dépenses	47 803.00 \$
f) Matériaux Secs (conteneur)	14 140.00 \$	6 - Hôtel de Ville	87 900.00 \$
g) Aqueduc - Egout : t. désert	3 000.00 \$	Total ADMINISTRATION :	388 638.00 \$
Sous-total:	800 423.00 \$		
2 - Paiements tenant lieu de taxes		B - Sécurité publique	
a) Péréquation	-	1 - Service de la Sûreté du Québec	84 278.00 \$
b) Compensation terre publique	8 913.00 \$	2 - Protection des incendies	76 745.00 \$
c) Bureau de poste	1 475.00 \$	TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE :	161 023.00 \$
d) Autres paiements (Alcan)	644 780.00 \$		
Sous-total:	655 168.00 \$	C - Transport routier	
		1 - Voirie municipale	193 202.00 \$
		2 - Enlèvement de la neige	57 500.00 \$
		3 - Circulation / Trans. Adapté	1 600.00 \$
		4 - Éclairage des rues	15 000.00 \$
		TOTAL TRANSPORT ROUTIER :	267 302.00 \$
3 - Revenus MRC/MTQ		D - Hygiène du milieu	
a) Politique de la ruralité	4 200.00 \$	1 - Purification & Traitement	85 600.00 \$
b) Fond Rural	8 000.00 \$	2 - Distribution de l'eau (Réseau)	9 900.00 \$
c) Transfert terrain	25 000.00 \$	3 - Épuration des eaux	26 333.00 \$
d) camp de jour	500.00 \$	4 - Réseau d'Égout	3 000.00 \$
		5 - Ordures /Récupération	81 786.00 \$
Sous-total:	37 700.00 \$	6- Elimination matériaux secs	16 800.00 \$
		TOTAL Hygiène du milieu :	223 419.00 \$
4 - Autres recettes		E - Urbanisme / Territoire	
a) Licences & Permis	1 300.00 \$	1 - Urbanisme et zonage	36 102.00 \$
c) droit carrière-sablrière	2 000.00 \$	2 - Promotion & développement	28 526.00 \$
d) revenu divers	5 500.00 \$	3 - Embellissement	8 000.00 \$
e) Droit de mutation	5 000.00 \$	4 - Logement (OMH).	5 000.00 \$
f) Amende S.Q.	500.00 \$	TOTAL Urbanisme & Territoire	77 628.00 \$
g) cardio-vélo	1 500.00 \$		
h) Intérêt de caisse	4 000.00 \$	F - Loisirs et Culture	
i) Intérêt et arrérages Taxes	2 000.00 \$	0 - COSEP	74 200.00 \$
Sous-total:	21 800.00 \$	1- Patinoire/OTJ	21 550.00 \$
		2 Activités culturelles	37 000.00 \$
		3- Subventions aux organisations	15 000.00 \$
		4- Politique familiale	20 000.00 \$
		5- Bibliothèque	5 900.00 \$
		6 - Patrimoine-musée -culture	10 000.00 \$
		TOTAL Loisir & Culture	183 650.00 \$
B - Transferts		G - Autres Dépenses	
a) Subv. Réseau routier	66 641.00 \$	1 - Intérêts	17 436.00 \$
b) Subv. eau potable	186 126.00 \$	2 - Autre frais de financement	2 000.00 \$
c) Autre subvention	5 000.00 \$	3 - Remboursement en capital	211 930.00 \$
d) Subvention étudiant	3 000.00 \$	4- Projets divers	242 832.00 \$
Sous-total:	260 767.00 \$	TOTAL AUTRE DEPENSES:	474 198.00 \$
Total des revenus:	1 775 858.00 \$		
		GRAND TOTAL DES DEPENSES:	1 775 858.00 \$